

---

Numéro de l'intervention: 174-2011  
Type d'intervention: **Motion**  
Déposée le: 06.06.2011  
Déposée par: Näf-Piera (Muri, PS) (porte-parole)  
Cosignataires: 0  
Urgente: Non 09.06.2011  
Date de la réponse: 17.08.2011  
Numéro de l'ACE 1396/2011  
Direction: INS

---

### **Pas d'économies dans la formation!**

Le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à l'idée de réduire les montants inscrits dans le budget 2012 et dans le plan intégré mission financement 2013 à 2015 pour les groupes de produits suivants :

- Ecole enfantine et école obligatoire
- Formation professionnelle, formation continue et orientation professionnelle
- Formation en école moyenne
- Formation universitaire
- Formation en haute école spécialisée
- Formation du corps enseignant

#### Développement

Le canton de Berne va au-devant d'une situation financière difficile, surtout en raison de l'allègement des impôts et d'autres réductions du revenu. En cas de coupes linéaires dans toutes les tâches publiques non liées, la formation est particulièrement touchée. Economiser dans le domaine de la formation coûte très cher à la collectivité, en raison notamment des graves conséquences qui en résultent pour l'avenir économique et la vie en société. C'est pourquoi les partis politiques s'accordent à souligner l'importance cruciale de l'investissement dans la formation. Selon le PLR, investir dans la formation, c'est investir dans la prospérité de demain. Le PBD souligne comme suit l'importance du système de formation : « Notre pays est pauvre en matières premières, raison pour laquelle il doit miser sur les ressources de ses citoyennes et citoyens. Cela signifie que nous devons faire un effort particulier dans le domaine de l'instruction, de la formation, du développement et de la recherche [trad.] ». L'UDC exprime des idées similaires : « La formation, la recherche et le savoir-faire qui en résultent sont essentiels pour l'économie et l'industrie suisses [trad.]. »

D'un autre côté, on observe dans le canton de Berne selon le Conseil-exécutif une stagnation des dépenses de formation ces dernières années. De plus, le gouvernement relève dans sa réponse à une interpellation que la priorité doit être donnée aux mesures desti-

nées à améliorer les conditions d'engagement des enseignantes et enseignants. C'est également l'avis du PLR, ce que l'on constate à la lecture de son site : « Dans le système actuel, les incitations salariales et la possibilité de faire carrière sont défavorables en ce qui concerne les enseignantes et les enseignants [trad.]. »

Dès lors, les coupes budgétaires dans le domaine de la formation sont inacceptables. Concrètement, seules les mesures suivantes permettraient de faire de réelles économies :

- Nouvelle réduction des salaires réels des enseignantes et enseignants
- Fermeture d'écoles de petite taille et de taille moyenne, surtout dans les régions rurales
- Réduction du programme de cours des élèves

De telles mesures seraient néfastes à la qualité de l'enseignement. En abandonnant toute idée d'économie dans la formation, on pourrait éviter ces pertes de qualité. D'un autre côté, cela se traduirait par de nouvelles restrictions des dépenses publiques dans d'autres domaines. C'est pourquoi il faut revenir sur les réductions d'impôts consenties ces dernières années. On ne peut tout de même endetter encore plus les générations futures.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Dépenser pour la formation, c'est investir dans l'avenir de nos jeunes et poser les fondements d'une économie prospère. C'est pourquoi le gouvernement partage sur le principe l'avis du motionnaire, estimant comme lui qu'une prudence particulière doit être de mise en matière d'économies dans le domaine de la formation. C'est ainsi par exemple que les mesures d'économie arrêtées par le Conseil-exécutif en 2010 dans le cadre du programme d'allègement budgétaire visant à éviter un nouvel endettement avaient relativement épargné le domaine de la formation par rapport aux autres domaines d'activité du canton.

L'importance incontestée de la formation ne dispense toutefois pas les politiques de soumettre ce champ d'activité, comme d'autres, à un examen constant ni de veiller à employer les ressources disponibles de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. Si, comme l'exige le motionnaire, on décidait de renoncer aux nouvelles mesures d'économie imposées à la Direction de l'instruction publique, il faudrait trouver une compensation dans d'autres domaines. Or, il serait presque impossible de reporter des économies de cette ampleur sur les autres Directions et la Chancellerie d'Etat.

Lors de l'élaboration du programme d'allègement des finances 2012, le gouvernement a délibérément renoncé à proposer des coupes linéaires au niveau des institutions de formation ainsi qu'une réduction des traitements des enseignants et enseignantes ou encore une extension de leur programme d'enseignement. De telles mesures toucheraient à l'essence même de la formation et auraient des effets désastreux sur sa qualité. C'est pourquoi le gouvernement a opté pour des mesures ciblées qu'il juge acceptables. Ces mesures sont présentées ci-après.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, le gouvernement entend réduire le programme des élèves d'une à deux leçons hebdomadaires par année scolaire. L'offre de formation proposée dans le canton de Berne aux élèves de la scolarité obligatoire n'est pas identique dans toutes les disciplines à celle proposée ailleurs en Suisse. Le nombre de leçons attribuées aux différentes disciplines dans les autres cantons constituera l'un des nombreux critères pris en compte pour déterminer la discipline concernée par cette réduction. Cette dernière pourrait également en partie toucher les disciplines facultatives. Compte tenu du programme d'enseignement relativement chargé des élèves de certaines années scolaires, cette mesure paraît acceptable du point de vue du Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif entend également réaliser des économies grâce à une meilleure organisation des classes dans les communes dans le cadre de la réforme du financement de l'école obligatoire et de l'école enfantine (LPFC 2012). Durant l'année scolaire 2010-2011, dans le canton de Berne, 575 classes au total relevaient de la catégorie inférieure prévue

par les directives concernant les effectifs des classes, dont 442 étaient situées dans des zones rurales et 133 dans des communes urbaines. Certaines d'entre elles pourraient être fermées ou fusionner avec d'autres classes sans que la qualité de la formation n'en pâtisse. Pour l'année civile 2012, le Conseil-exécutif table sur un potentiel d'économies de l'ordre de 21 500 000 francs dans ce domaine.

Le développement des structures d'école à journée continue est moins rapide que ne l'avait prévu la Direction de l'instruction publique. De ce fait, des économies annuelles d'environ 9 millions de francs pourraient être réalisées.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les mesures d'économie proposées concernent les secteurs dans lesquels le canton de Berne dispose d'une offre plus fournie que celle des autres cantons, par exemple celui des solutions transitoires et des écoles de métiers. Des mesures structurelles ont également été avancées, telles que la fermeture de la Schlossbergschule de Spiez ou l'édiction de nouvelles bases légales pour le pilotage de la formation professionnelle supérieure, des mesures justifiées par l'évolution démographique et le contexte changeant à l'échelle suisse.

Les gymnases sont quant à eux majoritairement épargnés par le programme d'allègement des finances étant donné que des mesures structurelles durables les concernant ont déjà été prises lors de précédents plans d'économies, comme le raccourcissement de la durée de formation ou l'accroissement des effectifs d'élèves dans les classes.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, c'est surtout grâce à une augmentation des recettes que le budget cantonal sera allégé. La hausse de 300 francs des taxes d'études annuelles génèrera 3,5 millions de francs de recettes supplémentaires à l'Université, 1,5 million de francs à la Haute école spécialisée bernoise (HESB) et 0,6 million de francs à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Par ailleurs, la HESB devra accroître son degré de couverture des coûts pour ses offres de formation continue, permettant ainsi de réduire de 2 millions de francs la subvention versée par le canton. Au niveau de la PHBern, on entend réduire la collaboration avec l'Université (économie de 0,6 million de francs). Le Conseil-exécutif mise en outre sur des gains de synergie du fait de l'emménagement de l'école sur le site von Roll. Des économies supplémentaires dans le domaine des hautes écoles ne seraient possibles qu'au prix de coupes radicales dans l'offre de formation. Elles ne pourraient de ce fait être effectives qu'à long terme. A court terme, les mesures de restructuration qui en découleraient rendraient nécessaire une augmentation des dépenses cantonales.

Les mesures d'économies inscrites au budget 2012 et au plan intégré mission-financement 2013-2015 touchent sans aucun doute durement certaines institutions de formation. Le Conseil-exécutif estime toutefois que le mandat de formation prescrit par la législation n'est dans l'ensemble pas remis en cause.

Si d'autres plans d'économies doivent être décidés à l'avenir, le Conseil-exécutif tiendra également compte, dans la mesure du possible, des particularités propres au domaine de la formation. Il n'entend cependant pas réduire sa marge de manœuvre à l'avenir en renonçant totalement aux mesures d'économies dans ce domaine.

**Proposition** : rejet.

**Au Grand Conseil**